Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260605-DB_260605_02-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 19
Votant·es : 23
Procurations : 4

Convocation du Conseil Municipal en date du : 29/05/2026

Affichage en date du : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Gwendal LE COZ ayant donné procuration à Guillaume ROBIC, Delphine DUMAS ayant donné procuration à Véronique LORIOT LE GUILLOU, Hermine LE GARLANTEZEC ayant donné procuration à Julie CLOAREC et Louise MAZIERE ayant donné procuration à Marie SIEZA.

Secrétaire de séance : Véronique LORIOT LE GUILLOU

DB_260605-02 Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : Élection

Rapporteure : Julie CLOAREC

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis d'appel à candidatures affichée en mairie le 13 mai 2026 et publié dans un journal d'annonces légales ;

La Commune est membre de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Glomel, Kergrist-Moelou, Rostrenen (CIAF).

Le Département a sollicité le 20 avril le renouvellement de la CIAF ; Conformément à la demande du Département et au délai requis (deux semaines au moins avant le Conseil municipal), un avis d'appel à candidatures a été publié afin de recevoir des candidatures pour le 5 juin 9h.

Il sera procédé en séance à l'élection de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis, titulaires, et d'un·e propriétaire suppléant·e. pour être membres de la CIAF.

Trois contribuables qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint leur majorité et, sous réserve des conventions internationales, sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune en tant que propriétaire ou nu-propriétaire sont candidats :

1. M. Jean CABARET (264 Keramour 22110 Rostrenen)
2. M. Daniel CORNEE (88 Kêr Adèle 22110 Rostrenen)
3. M. Jean-Marc THOMAS (7 Lokmaria 22110 Rostrenen)

Sont élu·es à l'unanimité des voix :

Titulaires

1. M. Jean CABARET (264 Keramour 22110 Rostrenen)
2. M. Daniel CORNEE (88 Kêr Adèle 22110 Rostrenen)

Suppléant

3. M. Jean-Marc THOMAS (7 Lokmaria 22110 Rostrenen)

Le Conseil municipal prend acte du résultat de l'élection.

Pour extrait conforme,
Le 08/06/2026

Secrétaire de séance
Véronique LORIOT LE GUILLOU

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN ★ COTES D'ARMOR ★